

Pourquoi souscrire à une assurance auto ?

Souscrire à une assurance auto est non seulement d'une importance capitale pour tout conducteur, mais est aussi une obligation légale. L'assurance automobile est destinée à protéger les victimes et tiers des dommages corporels et matériels résultant d'un accident.

Face aux imprévus et aux nombreux dangers auxquels peuvent être confrontés les usagers de la route (conducteurs et piétons), souscrire à une assurance auto est un impératif. En effet, elle permet **d'indemniser et de couvrir les frais consécutifs à une situation accidentelle liée à votre voiture** (incendie, vol, accident de la circulation, catastrophes naturelles...).

Pourquoi souscrire à une assurance auto ? Quels sont les différents types de d'assurance auto qui s'offrent à vous ?

Dressons ensemble le bilan du contrat d'assurance automobile et voyons tout ce qu'il faut savoir à propos.

Pourquoi souscrire à un contrat d'assurance auto ?

L'assurance auto est une mesure préventive qui apporte une assistance indispensable aux nombreuses situations désastreuses relatives à un véhicule. Elle est si importante, que sa souscription est consacrée par la loi.

L'assurance automobile est une obligation légale

Au même titre que le permis de conduire, l'assurance auto est obligatoire pour tout conducteur. En France, son absence est passible d'une **amende de 3.750€** possiblement assortie d'autres sanctions telles que :

- Trois ans de suspension de permis de conduire
- L'immobilisation et la confiscation du véhicule concerné
- Une obligation d'accomplir à vos frais un stage de sensibilisation à la circulation routière

Depuis 1958 il est strictement interdit de circuler en voiture sur la voie publique sans assurance auto. S'il vous arrive de faire un accident alors que vous n'êtes pas assurés, l'état va alors indemniser la victime par le biais du fond de garantie mis en place à cet effet. Par la suite, ledit fond spécial va se retourner contre vous afin de recouvrir les frais alloués à la victime. Autrement dit, vous risquez de le payer encore plus cher !

Quelle est l'utilité d'une assurance auto ?

Bien qu'il soit possible de **cotiser pour son assurance auto** sans jamais y avoir recours, elle reste **indispensable**. Un imprévu ou un accident ont vite fait d'arriver et de vous confronter au fait

accompli. L'assurance auto apporte dans ces cas-là une réponse adéquate qui peut se résumer comme suit :

- Couvrir les dégâts matériels et/ou corporels que votre véhicule peut occasionner aux autres usagers
- Couvrir les dégâts matériels subis par votre véhicule et même sur l'ensemble de vos biens endommagés
- Prendre en charge vos propres dommages corporels résultant d'un accident de la circulation (hospitalisation, arrêt de travail, indisponibilité temporaire...)

Bien que le principe de l'assurance auto soit universel, **tous les contrats d'assurance auto ne proposent pas une couverture identique**. D'où l'importance de répertorier les différents types d'assurance auto.

Les différents types de contrat d'assurance auto

Les assurances auto sont de trois types :

- **L'assurance au tiers simple**
- **L'assurance au tiers étendu**
- **L'assurance tous risques**

L'assurance au tiers simple : le minimum légal

L'assurance au tiers simple est aussi appelée assurance responsabilité civile, elle correspond à la couverture légale obligatoire en France pour tout conducteur. Ses particularités sont les suivantes :

- Couvrir les éventuels dégâts matériels et corporels que vous pourriez causer à un tiers (piéton, passager, conducteur...) dans le cadre d'un accident responsable

En revanche :

- Elle ne couvre pas les dommages et dégâts subis par vous-même

L'assurance au tiers étendu : l'assurance intermédiaire

L'assurance au tiers étendu est qualifiée d'intermédiaire parce qu'elle est **un parfait entre deux** de l'assurance au tiers simple et l'assurance tous risques. Toutefois, elle a ses spécificités :

- Elle comprend **l'assurance au tiers simple complétées de certaines dispositions spécifiques**
- Elle offre **une couverture plus élargie afin de faire face à plusieurs risques** (garantie de vol, d'incendie, catastrophes naturelles, bris de glace...).

L'assurance tous risques : la couverture complète

Elle couvre le maximum de risques possibles, **l'assurance tous risques** est le contrat d'assurance le plus élargi. Elle couvre les dommages causés à un tiers et à vous-mêmes. Ce contrat d'assurance comprend généralement :

- Des garanties : vol, incendie, catastrophes naturelles, tempête, bris de glace...
- Une garantie dommages (prend en charge les dégâts liés à un acte de vandalisme, une collision)
- Indemnisation en cas de destruction totale du véhicule (remplacement en valeur achat)

À tout prendre, **souscrire à une assurance auto** c'est se prémunir contre tout accident de circulation et protéger les autres usagers de la route.